



Association sans but lucratif - Enseignement secondaire

Place Jean Vander Elst, 25 – 1180 Bruxelles
Tél : 02/345.46.26 – Fax : 02/345.42.50

Avenue Fontaine Vanderstraeten, 11 – 1190 Bruxelles
Tél : 02/344.44.10 – Fax : 02/345.12.55

Circulaire d'information de rentrée

2018-2019

1. Réinscriptions

Pour tous les élèves de l'école, les réinscriptions devront être clôturées par le secrétariat des élèves le **mercredi 27 juin à 12h**. Celles-ci seront confirmées auprès du titulaire lors de la remise du bulletin le mardi 26 juin.

Les élèves qui seront **majeurs au 1^{er} septembre 2018** font le libre choix de poursuivre leurs études à l'ISV, et s'engageront par **contrat** à prendre des engagements personnels par rapport aux exigences de notre école. Ils auront l'obligation de se rendre en septembre à une réunion d'information à ce propos.

2. Travaux de vacances et session de septembre

Les travaux de vacances devront être remis au secrétariat élèves d'Uccle le jeudi 30 août entre 14h et 17h ou le vendredi 31 août entre 8h et 12h contre un accusé de réception. Un travail non fait ou bâclé peut entraîner l'interdiction pour l'élève de rentrer en classe.

La période de récupération des examens non présentés en juin aura lieu à Uccle les lundi 3 et le mardi 4 septembre. Les élèves concernés auront été prévenus des détails du planning lors de la remise du bulletin et feront leur rentrée le jeudi 6 septembre, date à laquelle les bulletins seront disponibles. Ils seront prévenus de leurs résultats par téléphone dans la soirée du 5 septembre.

3. Rentrée des classes

Mardi 4 septembre

Section Restauration	Site d'Uccle	Site de Forest
3° - 4° : 8h30 – 10h45	1 C - Différencié: 8h10 – 12h	1 C : 9h – 12h45
5° - 6° : 13h15 – 15h30	2 C - 2 S : 10h – 12h45	2 C - 2 S : 9h30 – 12h45
	3° : 10h30 – 12h45	3° - 4° : 11h – 13h
	4° : 11h30 – 13h30	5° : 13h45 – 15h30
	5° - 6° : 13h15 – 15h30	6° - 7° : 14h30 – 16h

Attention, tout élève qui ne serait pas présent à l'école au jour et à l'heure de la rentrée de sa classe, sans en avertir l'école par écrit, conformément au règlement, risque de voir son inscription annulée ou refusée.

A partir du mercredi 5 septembre, les cours auront lieu selon l'horaire donné dans l'agenda

4. Tenue vestimentaire

Elle sera **SOBRE, CLASSIQUE ET DÉCENTE**: (voir Règlement d'ordre intérieur de l'Institut). Pour rappel, les vêtements troués ou déchirés ainsi que les tenues sportives ou militaires sont strictement interdites. Un élève habillé de façon jugée non adéquate sera renvoyé chez lui pour se changer.

5. Frais pour l'année scolaire

a) Frais communs à toutes les sections : 140€.

Conformément à l'art. 100 du décret de 24/7/97, les frais scolaires consistent en un forfait pour les photocopies (50€) et en une participation (90€) aux frais de bulletin, piscine et activités sportives dans le cadre du cours de gymnastique, droits d'auteurs (Reprobel), accès Internet et e-mail, feuilles d'examen, frais d'utilisation du matériel didactique particulier (salles informatiques, matériel audio-visuel, bibliothèque), « Le Lien » journal de l'école.

b) Frais spécifiques à certaines options :

Dans certaines options, du matériel spécifique ou des uniformes vous seront demandés, certains achats seront à votre charge, d'autres seront centralisés via l'école en supplément des frais scolaires. Les titulaires donneront si nécessaire des informations plus détaillées à ce propos lors de la réunion des parents de septembre.

A titre d'exemple :

Section restauration : voir règlement spécifique de la section remis aux élèves lors de l'inscription et disponible sur le site de l'école.

Section aide familial/aide-soignant : uniforme et petit matériel (environ 130 € pour l'ensemble de la formation, frais pour les cours d'éducation nutritionnelle (environ 90 € par an).

Section chimie : tablier de laboratoire, petit matériel, activités en Centre de Compétence en chimie (environ 100 € sur le degré)

Section travaux de bureau et auxiliaire administratif et d'accueil : uniforme, cravate ou foulard (environ 45 € par degré)

Section agent d'éducation : matériel pour les cours d'expression, BEPS (environ 60 € sur le degré)

c) Excursions, visites, sorties.

Les activités organisées par les professeurs durant l'année scolaire seront annoncées via un courrier distribué aux élèves et qui informera sur les frais. Ceux-ci seront facturés par l'économat. Les frais liés à ces activités n'excéderont pas **60 €**.

d) Voyages scolaires.

Les voyages scolaires sont essentiellement organisés au 3^{ème} degré.

Ces voyages n'excéderont jamais le prix de 500 € TTC.

A titre exceptionnel, des séjours de 1 ou 2 nuit(s) pourront être organisés au 2^{ème} degré. Pour ceux-ci, le prix maximum sera de 200 € TTC. Un courrier reprenant les informations spécifiques sera toujours adressé aux parents.

e) Modalités de paiement des frais.

Les frais (hormis les manuels scolaires) sont facturés aux parents par l'école. **Trois périodes de facturation sont prévues** : en novembre, en février et en mai. Les paiements se font à la réception de la facture, en liquide, auprès de l'économiste à Uccle ou à Forest, ou mieux par domiciliation bancaire ou par virement au compte.

Les parents qui souhaitent un étalement des frais en font la demande à l'économiste de l'école Monsieur Hendrix en téléphonant au : 02/345 46 26 (poste 4). Les étalements ne sont accordés que moyennant une domiciliation bancaire.

Les factures impayées (solde restant dû) au 1^{er} juillet seront transmises automatiquement sans avertissement préalable et sans préjudice d'une éventuelle citation en justice, à une entreprise de recouvrement de dettes. Celle-ci se chargera des démarches pour obtenir le paiement, en principal, intérêts moratoires et clause pénale, des factures impayées.

6. Livres scolaires

Les élèves peuvent se procurer les livres nécessaires à l'Institut. Il n'y a pas d'obligation d'achat à l'école ; c'est un service rendu par l'asbl « **Fonds du Livre** » qui leur vend des livres neufs ou d'occasion et les leur rachète en fin d'année scolaire, s'ils sont dans un état correct. Les ventes ont lieu dans les réfectoires des deux implantations dans les premiers jours de septembre. La liste ainsi que les détails pratiques seront donnés par le titulaire le jour de la rentrée.

Un reçu indiquant la somme payée est remis aux élèves. Les parents peuvent accompagner leur enfant à cette vente.

Nouveauté 2018-2019 : les paiements par bancontact seront possibles

7. Congés et vacances 2018-2019

- Fête de la Communauté Française : jeudi 27 septembre
- Congé d'automne (Toussaint) : du lundi 29 octobre au vendredi 2 novembre
- Vacances d'hiver : du lundi 24 décembre au vendredi 4 janvier
- Congé de détente (Carnaval) : du lundi 4 mars au vendredi 8 mars
- Vacances de Printemps (Pâques) : du lundi 8 avril au vendredi 19 avril
- Lundi de Pâques : 22 avril
- Fête du 1^{er} mai : mercredi 1^{er} mai
- Congé de l'Ascension : jeudi 30 mai
- Pentecôte : lundi 10 juin
- Les vacances d'été débuteront le lundi 1 juillet

8. Autres dates à retenir

Une première rencontre d'information pour les parents est fixée de 19h30 à 21h

- pour toutes les classes de Forest, le **mardi 11 septembre**
- pour toutes les classes de Uccle, le **jeudi 13 septembre**

Les photos scolaires se feront :

- pour Uccle, le vendredi 14 septembre
- pour Forest, le vendredi 14 et le lundi 17 septembre